

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NATALIE HELPS	Numéro de permis 354020	Date d'inspection Le 18 janvier 2023	
Nom de l'établissement Le Château des Bouts Choux		Numéro de téléphone (506) 532-9286	
Adresse 469 Main Street Shediac NB E4P 2C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants qui entrent de l'extérieur, jouent des jeux libres à l'intérieur, le dîner, et la sieste.

Une interaction positive entre les enfants et les éducatrices a été observée.

Le ratio est respecté durant l'inspection de renouvellement.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 janvier 2023

Date

original signé par
Natalie Helps

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 janvier 2023

Date